

Compte rendu de Conseil

Séance du 23 juillet 2020



L'an deux mil vingt, le 23 juillet, à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni salle André Godier sous la présidence de monsieur Sébastien CLEMENCON, Maire

Présents : M CLEMENCON Sébastien, Maire
Mme SAUNIER Françoise, M SEPTIER Jean-Luc, Mme LAFRAGETTE Sylvie, M PAUPERT Cyril, Mme VRINAT Céline, adjoints
M PENEVEYRE Sylvain, Mme LE GALLO Lorelei, Mme BUCHETON Dominique, M BERNARD Philippe, M HOGARD Stéphane, Mme ROBERT Nicole, Mme PIFFAULT Sylvie, M CADIOT Olivier, conseillers municipaux

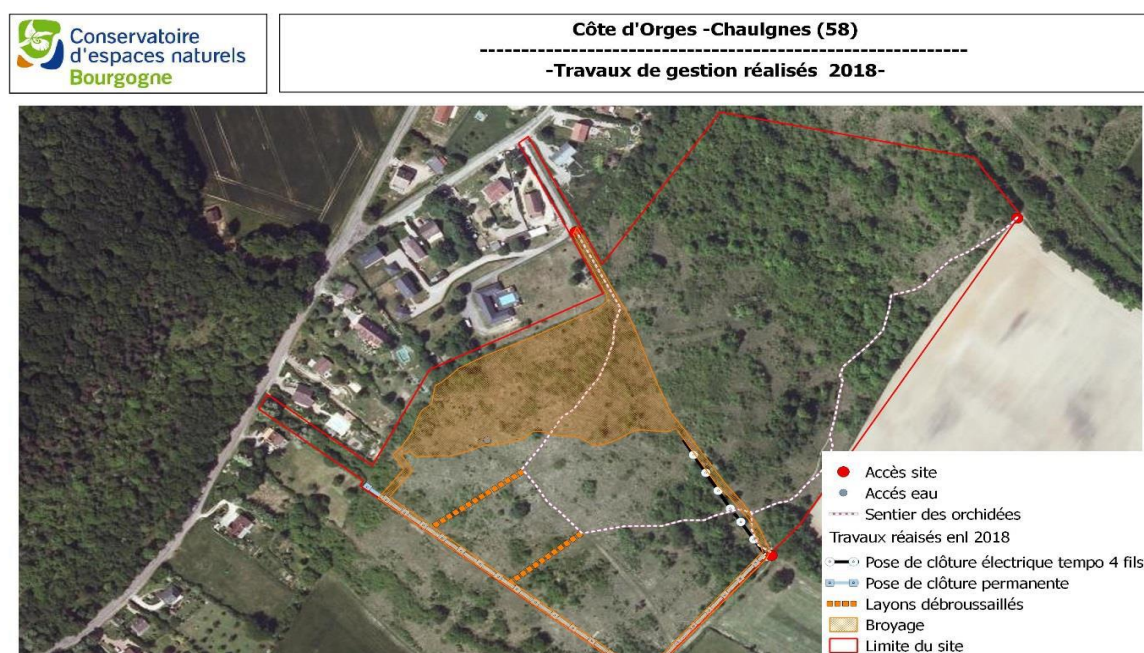
Excusés(es) ayant donné(es) procuration M JOUANIQUE Thierry à M CADIOT Olivier, M RANCIER Sébastien à Mme PIFFAULT Sylvie, M BOITIER Daniel à Mme LAFRAGETTE Sylvie, M BERNARD Philippe à Mme BUCHETON Dominique.

INTERVENTION DU CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE BOURGOGNE

Mme Katia Ducroix, Chargée de mission, Animatrice Natura 2000 au Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne a été invitée par M le Maire à présenter aux membres du Conseil Municipal, les actions passées et prévues sur le site des Côtes d'Orges, propriété communale.

Mme DUCROIX explique que le site de Côte d'Orges s'intègre au complexe des pelouses calcaires des vaux de Nevers et présente une forte valeur patrimoniale. Suite à la signature avec la commune de Chaulgnes d'une convention en maîtrise d'usage puis la rédaction d'une notice de gestion par le CENB, les premières actions concrètes ont été mise en œuvre au cours de l'année 2018 avec pour objectif de retrouver une mosaïque de milieux ouverts typiques des pelouses calcaires, de maintenir son état de conservation et de conserver la naturalité des milieux forestiers mûres en place.

Ces pelouses calcaires étaient fortement embroussaillées. Afin de maintenir et retrouver ces milieux ouverts, il a été nécessaire de passer par une opération de restauration mécanique avant une opération d'entretien pastoral. La restauration mécanique a eu lieu entre le 20 et le 22 mars 2018. Pour cela un prestataire est intervenu à l'aide d'un tracteur et d'un broyeur exportateur. Au total, 1,4 hectare ont été traités (Cf. Carte ci-après)



Une bergère, travaillant essentiellement sur les espaces naturels (ENS 58) a signé une convention de mise à disposition le 07/07/2018 avec le CENB, afin de convenir des modalités de pâturage sur le site.

Dans la continuité de la mise en œuvre du plan de gestion, l'action sera poursuivie en 2020, associée à la pose de panneaux de sensibilisation sur le site, traversé par le Sentier des orchidées, circuit de randonnée mis en place par la Communauté de communes des Bertranges.

Descriptifs des interventions pour 2020 :

Accompagnement et suivi du pâturage

- Déploiement du pâturage
- Suivi du pâturage La réponse du milieu face à la gestion par pâturage sera évaluée pour la troisième année consécutive avec le suivi de l'impact du pâturage, selon la méthodologie élaborée par le CENB « Méthode de suivi technique de l'incidence du pâturage sur les milieux ouverts ».

Suivis scientifiques

- Étude herpétologique : Afin d'améliorer les connaissances sur les potentiels enjeux du site, une étude herpétologique selon le protocole POP reptiles a été entamée en 2019 et sera poursuivie en avril-mai 2020 sur le site.
- Évaluation de l'état de conservation des habitats (pelouses). Cette étude est destinée à donner un état de référence des pelouses et sera reconduite dans 5 ans afin d'en apprécier l'évolution.

Communication et sensibilisation

Une animation nature sera organisée afin de faire découvrir le patrimoine naturel aux habitants de Chaulgnes, et présenter les orientations de gestion mise en œuvre.

Une information spécifique au centre social sera réalisée. Une inauguration pourrait élégamment s'organiser avec les élus (CENB, Communes, Communauté de communes, Conseil départemental...) sur le temps de l'animation du 30 mai, mais reste à caler avec la commune. Comme chaque année, un article sera rédigé dans le bulletin municipal afin d'informer la population locale de l'évolution du site communal et des actions mises en œuvre et réalisées au cours de l'année.

Suite à la définition en 2018 par le CEN d'un projet de valorisation du patrimoine naturel du site des Côtes d'Orge et de la gestion mise en place, les supports d'information et équipements d'accueil du public ont été conçus en 2019.

Ces aménagements viennent d'être mis en place sur le site à savoir :

- ✓ 1 pupitre de lecture présentant des généralités sur le site, son patrimoine naturel et sa gestion, avec des modules tournants intégrés sur la thématique des « arbustes » (pour une approche ludique)
- ✓ 1 support « livre orchidées » qui présente les différentes espèces d'orchidées recensées sur le site
- ✓ 2 plaques « Sentier interdit aux VTT et engins motorisés » qui seront apposées aux points d'accès de cette portion du sentier traversant les Côtes d'Orge
- ✓ 3 panneaux d'information sur le pâturage, qui seront fixés sur les clôtures.

BUDGET PRIMITIF REGIE Transport scolaire 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 de la Régie Transport Scolaire arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 20.07.2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	12 019.00 €	12 019.00 €
Section d'investissement	16 652.00 €	16 652.00 €
TOTAL	28 671.00 €	28 671.00 €

BUDGET PRIMITIF Assainissement 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 du service assainissement arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 20.07.2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	84 291.00 €	84 291.37 €
Section d'investissement	193 655.00 €	193 655.96 €
TOTAL	277 946.00 €	277 947.31 €

BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 de la commune arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 20.07.2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 4 voix CONTRE, et 15 voix POUR, APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 326 751.00 €	1 326 751.67 €
Section d'investissement	300 174.23 €	1 174 056.00 €
Restes à réaliser 2019	1 256 866.00 €	382 985.00 €
TOTAL	2 883 791.23 €	2 883 792.67 €

SUBVENTIONS 2020

Monsieur PAUPERT Cyril, adjoint en charge de la commission « Sport - Associations » rend compte aux membres du Conseil Municipal des demandes de subvention qui ont été déposées par chaque président d'association afin d'obtenir une subvention de fonctionnement et/ou une subvention exceptionnelle.

La commission « Sport - Associations » propose les attributions suivantes :

Associations	Subventions 2020
- Football Club Chaulgnes	800 € et 1000€ de subvention exceptionnelle
- SLC Chaulgnes	500 €
- Antenne JUDO	250 €
- C.A.P.C.	600 €
- Club Aéromodélisme	250 €
- ANAVA	200 €
- Les Amis de Jean Montchougy	200 €
- Arti'Chaulgnes	200 € et 500 € de subvention exceptionnelle

– CHAULGNES Découvertes	500 €
– Guitare au Chant	300 € et 200 € de subvention exceptionnelle
– 4 L Trophy	300 €
– Association RN7	60 €
– Prévention routière	60 €
– Amicale des Sapeurs-Pompiers	60 €
– CAMOSINE	60 €
– ANACR Nièvre	60 €
– Forges de Guérigny	60 €
– Croqueurs de Pommes	60 €
– La Ligue de Protection des Oiseaux	60 €

Un solde de 240 € sera inscrit au budget afin de répondre à d'éventuelles demandes tardives.

LABEL ECOLE NUMERIQUE – Maternelle

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de répondre à la demande d'une enseignante de maternelle, il est possible pour la commune d'adhérer au dispositif « Label Ecole Numérique » mis en place par le gouvernement et ainsi de bénéficier de 50 % de subvention pour l'achat de matériel informatique pour un coût de 3 000 € à minima.

Le besoin défini par l'enseignante porte sur un PC Portable, un vidéoprojecteur et 4 tablettes avec coques IPAD.

Le Conseil Municipal devra se positionner sur la candidature de la commune à ce projet « Label Ecoles Numériques 2020 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix CONTRE, 7 Abstentions et 11 voix POUR,

- **De valider l'inscription de la commune de CHAULGNES à l'opération « Label Ecole Numérique »,**
- **De charger monsieur le Maire de signer les pièces relatives à ce dossier.**

DESIGNATION DU REPRESENTANT DES ELUS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Considérant la délibération concernant l'adhésion au CNAS

Monsieur le Maire rappelle que le CNAS est une association de 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967. Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leur famille.

La collectivité doit désigner un représentant des agents et un représentant des élus.

Ces délégués sont appelés à siéger annuellement à l'assemblée départementale afin de donner un avis sur les orientations de l'association ; d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le C.N.A.S. et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration du C.N.A.S.

Ils sont désignés pour la durée du mandat municipal, soit jusqu'à la fin du mandat municipal en cours.

En cas de démission, mutation, cessation de fonction d'un des délégués, la collectivité doit en informer le C.N.A.S. et procéder à la désignation ou à l'élection d'un nouveau délégué.

En conséquence, Monsieur le Maire invite l'Assemblée Municipale à désigner en son sein un délégué local des élus au Comité National d'Action Sociale du Personnel des Collectivités Territoriales.

Sont candidats : Madame LAFRAGETTE Sylvie et M RANCIER Sébastien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 4 voix CONTRE et 15 voix POUR :

- **De désigner Madame LAFRAGETTE Sylvie, représentant des élus et Madame Carole NEUILLY, représentant des agents ; ce binôme Elu-Agent assurera le pilotage, la gestion et l'animation du dispositif, chacun dans leur rôle.**

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, la commission est composée de 5 conseillers municipaux (3 conseillers de la majorité – 2 conseillers de l'opposition pris dans l'ordre du tableau à l'exception du maire et des adjoints).

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. La commission de contrôle se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire, soit entre le 24e et le 21e jour avant chaque scrutin, et en tout état de cause au moins une fois par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DESIGNNE :

- **Madame LE GALLO Lorelei, Monsieur PENEVEYRE Sylvain,**
- **Monsieur BERNARD Claude**
- **Monsieur CADIOT Olivier**
- **Madame PIFFAULT Sylvie**

Membres de la Commission de contrôle.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois à compter de l'installation du nouveau Conseil Municipal, soit au maximum avant le 28 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

De soumettre aux services de l'État la liste suivante de personnes en vue de l'instauration de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de CHAULGNES

Titulaire	Suppléants
Propriétaires de bois et forêts	
ADJIAN Dikran – 1 chemin de Tigran – 1945 – agriculteur – Marié.	HOUARD Joël – 30A rue J.F. Fremillon 1951 – retraité – Célibataire.
Propriétaires domiciliés hors commune	
BROSSARD Valérie – 40 avenue de Paris – 58320 Pougues-les-Eaux - 1963 – inspecteur DGFIP – Mariée.	DUDRAGNE Jacqueline – Priez – 58320 Pougues-les-Eaux – 1952 – agricultrice – Veuve.
Autres contribuables	
ROUSSEAU Daniel – 2 chemin des Chênevières – 1944 – retraité – Veuf.	DEBOUTIN Delphine – 8 route du Chateau – 1971 - Mariée.
PILLAULT Marc – 7 route d'Orge – 1946 – retraité – Marié.	LEGUAY Geneviève – 80 route d'Eugnes – 1950 – retraitée - Célibataire.
BOTTINE Jacqueline – 58 route d'Eugnes 1945 – retraitée – Mariée.	DUBOIS Martine – 4 chemin de Chaumont – 1956 – retraitée - Célibataire.
MEUNIER Michelle – 3 rue des Vignes du Gué – 1946 – retraitée - Mariée.	GAGNEVIN Jacques – 35 rue des Artistes 1956 - retraité – Marié.
FOUCARD Noëlle – 22 route de la Forêt 1943 – retraitée - Célibataire.	BRAMARD Guy – 3 rue des Bertranges – 1947 – Retraité – Marié.
CHATEAU Gilles – 4 rue des Artistes 1958 – retraité - Marié.	PINSARD Claude – 3 Place des Résistants – 1940 – retraité – Veuf.
BOITIER Daniel – 58 route de la Forêt 1948 – retraité - Marié.	GOURY Denis – 23 route du Chateau – 1952 – retraité – Marié.
PERIAT Bernard – 17 rue des Carrières 1946 - retraité – célibataire.	ROBERT Daniel – 79 route d'Eugnes – 1950 - retraité – Marié.
RAVISE Serge – 3 rue Filet – 1955 – retraité - Marié.	PERRY Nicolas – 2 rue de Langle – 1981 - Célibataire.
LOUCHARD Jean-Marie – 1 chemin du Champ Rateau – 1957 – retraité - Marié.	AUPETIT Roland – 14 rue du Margat – 1954 – retraité – Divorcé.

DROIT DE PREEMPTION BATIMENT DIT LE CASTEL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal,

Vu la déclaration de procédure pour vente par adjudication au TGI d'une propriété sise à CHAULGNES, cadastrée section AI 404 et 409, 3. Rue de la Fontaine, d'une superficie totale de 1950 m², appartenant à Madame BIROU Florence,

Considérant que l'histoire de ce bâtiment qui au départ est une construction du 19^{ème} siècle dans le style Louis XII réalisée pour servir de résidence à Charles Pasquet et qu'après-guerre cette bâtisse est acquise par la municipalité de Nanterre et transformée en maison de repos pour les retraités de la ville.

Considérant qu'à la fin des années 70, les activités sociales de la ville de Nanterre sont regroupées sur un autre site que celui de Chaulgnes et que ce bâtiment vendu à des particuliers n'a pas fait l'objet de travaux d'entretien et de restauration le rendant maintenant insalubre et délabré

Considérant qu'il n'est pas possible de laisser un bâtiment tel que celui-ci devenir une ruine

Le Conseil Municipal décide à 15 voix pour, 4 voix contre

Article 1er : il est décidé d'acquérir par voie de préemption un bien situé à CHAULGNES cadastré section AI 404 et 409, au 3 Rue de la Fontaine d'une superficie totale de 3699 m² appartenant à Madame BIROU Florence.

Article 2 : Les crédits sont ouverts au Budget Primitif 2020 à hauteur de 50 000 €.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL « LA PEPINIERE »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un délégué afin de représenter la commune au Conseil d'administration du Centre Social Intercommunal « La pépinière »

Monsieur le Maire se présente et constate qu'il n'y a pas d'autre candidat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 15 voix pour et 4 absentions désigne Monsieur CLEMENCON Sébastien délégué au Centre Social intercommunal.